

Duplicata

RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE LAVAL

B.P.0415 (9 Place de la Tremoille)
53004 LAVAL CEDEX
TEL: 02 43 59 70 80 - FAX : 02 43 58 15 67
MINITEL:08 36 29 11 11 OU www.infogreffe.fr

SOCIETE FIDUCIAIRE D'EXPERTISE
COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX
COMPTES DU MAINE
RUE J.B.LAMARCK-PARC D'ACTIVITES " LES
MORANDIERES "
53810 CHANGE

V/REF :

N/REF : 76 B 88 / 2005-A-120

LE GREFFIER DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LAVAL CERTIFIE
QU'IL LUI A ETE DEPOSE A LA DATE DU 19/01/2005, SOUS LE NUMERO 2005-A-120,

P.V. d'assemblée du 22/04/2004
P.V. du conseil de surveillance du 22/04/2004

Modification du directoire - conseil de surveillance
Modification de(s) commissaire(s) aux comptes

CONCERNANT LA SOCIETE

SOCIETE FIDUCIAIRE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES DU
MAINE

Société anonyme à directoire
RUE J.B.LAMARCK-PARC D'ACTIVITES " LES MORANDIERES "
53810 CHANGE

R.C.S. LAVAL 308 636 737 (76 B 88)

FAIT A LAVAL LE 19/01/2005,

LE GREFFIER



SOFIDEM
Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 80.000 €
Siège social : Rue Jean-Baptiste Lamarck
Parc d'Activités « Les Morandières »
53810 CHANGE
RCS LAVAL B 308 636 737

-:-:-

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

PROCES VERBAL DU 22 AVRIL 2004

L'an deux mil quatre,
Le 22 avril, à neuf heures,

Les actionnaires de la Société SOFIDEM, Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, au capital de 80.000 Euros, divisé en 4.157 actions de 19,24 euros environ chacune, dont le siège social est à CHANGE (53810) - Rue Jean-Baptiste Lamarck - Parc d'Activités Les Morandières,

Se sont réunis au siège social en assemblée générale ordinaire annuelle sur convocation du Directoire en date du 5 avril 2004, après avoir obtenu du Président du Tribunal de Commerce de LAVAL par ordonnance en date du 2 avril 2004 l'autorisation de reporter la date pour la tenue de l'assemblée générale ordinaire annuelle au 30 avril 2004 au plus tard.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émargée en entrant en séance par tous les actionnaires présents et par les mandataires des actionnaires représentés.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Paul NOURY en sa qualité de Président du Conseil de Surveillance.

Monsieur Joël BOISGONTIER et Monsieur Joseph BRUNEAU sont appelés comme scrutateurs et acceptent cette fonction.

Monsieur Pierre RENAUDIN, est choisi comme secrétaire.

La feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée possèdent 4.156 actions sur les 4.157 actions composant le capital social.

En conséquence, l'Assemblée, réunissant plus que le quorum du quart requis par la loi, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président déclare en outre que Monsieur Alain CHEVAL, commissaire aux comptes de la société, a été régulièrement convoqué par lettre recommandée avec accusé de réception en date du 5 avril 2004 et est absent excusé.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée:

- l'ordonnance du Président du Tribunal de Commerce de LAVAL,
- les copies des lettres de convocation des actionnaires,
- la copie et l'avis de réception de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés, et la liste des actionnaires,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2003,
- le rapport de gestion établi par le Directoire,
- le rapport du Conseil de Surveillance,
- les rapports du Commissaire aux Comptes,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte du projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés au Commissaire aux Comptes et tenus à la disposition des actionnaires au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration. Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de Gestion du Directoire et Rapport du Conseil de Surveillance,
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes et le bilan de l'exercice clos le 30 septembre 2003,
- Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2003 et quitus aux membres du Directoire,
- Lecture du Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L 225-86 du Code de Commerce et approbations desdites conventions,
- Affectation du résultat,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Présentation est ensuite faite à l'Assemblée du rapport de gestion établi par le Directoire puis du rapport établi par le Conseil de Surveillance. Ensuite, est donnée lecture du rapport général et du rapport spécial du Commissaire aux Comptes.

Ces présentations et lectures effectuées, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Directoire, le rapport du Conseil de Surveillance et le rapport général du Commissaire aux Comptes, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés au 30 septembre 2003, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux membres du Directoire quitus de l'exécution de leur mandat pour la période du 1^{er} octobre 2002 au 30 septembre 2003.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice s'élevant à 110.218 €, de la manière suivante:

Montant et origine des sommes à affecter		Affectations proposées et postes concernés	
Résultat net:		Dotations aux Postes de réserves:	
Bénéfice:	110.218 €	Réserve Légale:	-
		Autres Réserves:	110.218 €
		Réserves indisponibles :	-
		Réserves Réglementées:	-
		(Plus-Values à LT)	
		Report à Nouveau:	
Autres prélèvements complémentaires:		Distribution de Dividendes:	
Sur prime:	-	Dividende Global:	-
Sur réserve légale:	-	(hors avoir fiscal)	
Sur autres réserves:	-		
Sur report à nouveau antérieur:	-		
TOTAL :	110.218 €	TOTAL :	110.218 €

Conformément à la loi, les distributions de dividendes au cours des trois derniers exercices ont été les suivantes :

Exercice clos le	Dividendes (par action)	Avoir fiscal
30.09.2002	26,46 €	13,23 €
30.09.2001	0	0
30.09.2000	0	0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L 225-86 du Code de Commerce et statuant sur ce rapport, approuve chacune desdites conventions.

Cette résolution, mise aux voix plusieurs fois, est adoptée à chaque fois à l'unanimité des autres actionnaires présents ou représentés, les intéressés n'ayant pas pris part au vote les concernant.

Puis le Président expose que les Commissaires aux comptes titulaire et suppléant, respectivement Monsieur Alain CHEVAL et la société SOFILEC devenue ENERYS, ayant donné leur démission pour convenances personnelles le 14 avril 2004, il propose qu'il soit pourvu à leur remplacement dès à présent. Après échange de vues, il est mis aux voix la résolution suivante :

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission des commissaires aux comptes titulaire et suppléant et décide de désigner à compter de l'exercice en cours à l'unanimité dès à présent en vue de leur remplacement :

En qualité de commissaire aux comptes titulaire pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, soit jusqu'au jour de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2006 :

Monsieur Rémy POUPIN

Demeurant professionnellement 9 rue de la Filandière 85500 LES HERBIERS,
inscrit près de la Cour d'Appel de POITIERS,

En qualité de commissaire aux comptes suppléant pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, soit jusqu'au jour de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2006 :

Monsieur Louis-Marie CHIRON,

Demeurant professionnellement 9 rue de la Filandière 85500 LES HERBIERS
inscrit près de la Cour d'Appel de POITIERS.

Sous réserve de leur acceptation desdites fonctions, en sachant que chacun d'eux devra préciser dans leur lettre d'acceptation du mandat confié qu'il n'est dans aucune situation d'incompatibilité ou d'interdiction prévue par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Marc CHEMINEAU de ses fonctions de membre du Conseil de Surveillance ce jour.

L'Assemblée Générale décide de désigner à l'unanimité dès à présent Monsieur Pierre RENAUDIN, né le 24 juin 1950 à LAVAL (53), demeurant à LAVAL (53000) 5 Impasse Pierre-Aimé Renous, en qualité de membre du Conseil de Surveillance à compter de ce jour et pour une durée de six ans, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2009.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

DERNIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de délégation, à l'effet d'accomplir toutes les formalités de publicité afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Jean-Paul NOURY



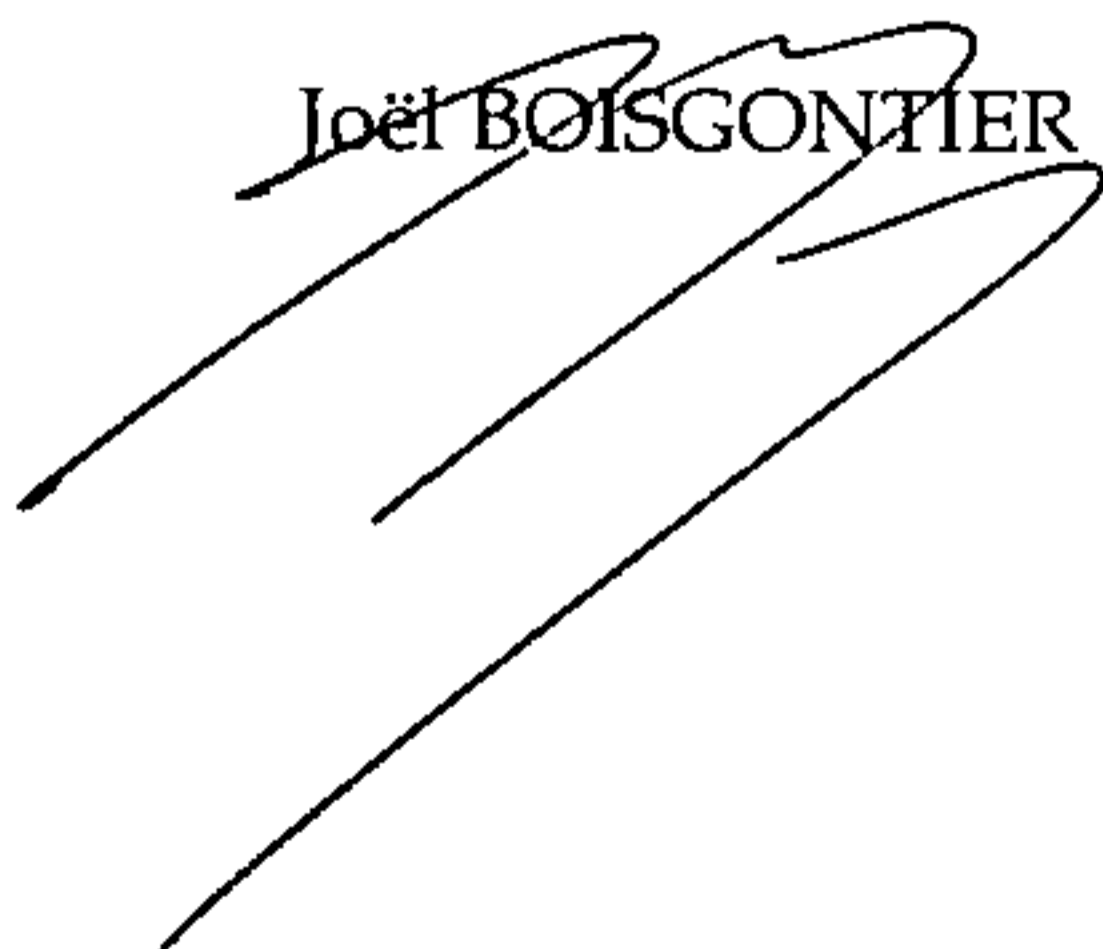
Le Secrétaire
Pierre RENAUDIN

*Bon pour acceptation
du Président et membre
du Conseil de Surveillance*



Les scrutateurs

Joël BOISGONTIER



Joseph BRUNEAU



SOFIDEM

**Société anonyme au capital de 80.000 €
Siège social : Rue Jean-Baptiste Lamarck
Parc d'Activités " Les Morandières "
53810 CHANGE**

RCS LAVAL B 308 636 737

-:-:-

CONSEIL DE SURVEILLANCE

PROCES-VERBAL DU 22 AVRIL 2004

-:-:-

L'an deux mil quatre,
Le 22 avril à 10h00,

Les membres du conseil de surveillance se sont réunis au siège social suite à l'assemblée générale ordinaire annuelle sur convocation de leur Président lors de la réunion du Conseil du 15 avril 2004.

Les membres du conseil de surveillance se sont réunis au siège social sur convocation de leur Président, Monsieur Jean-Paul NOURY.

Sont présents :

- Monsieur Jean-Paul NOURY, Président.
- La société ARPEGE SOLUTIONS, représentée par Mr Philippe NOURY
- Monsieur Pierre RENAUDIN, qui vient d'être désigné lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle

Il est précisé que Monsieur Marc DHERBEY a présenté sa démission lors de cette même assemblée générale, ce que les membres du Conseil prennent acte.

Il est toutefois constaté que la moitié au moins des Conseillers composant le Conseil sont présents et qu'en conséquence, le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer .

Assistent également à la réunion:

Messieurs Joël BOISGONTIER et Joseph BRUNEAU, Membres du Directoire.

- Monsieur Marc CHEMINEAU qui vient de démissionner de ses fonctions.

Monsieur Jean-Paul NOURY préside la séance.

Le Président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

ORDRE DU JOUR

- . Renouvellement des membres du Directoire
- . Désignation du Président du Directoire
- . Pouvoirs pour les formalités
- . Agrément d'un nouvel actionnaire

I - RENOUELEMENT DES MANDATS DES MEMBRES DU DIRECTOIRE

Après échange de vue sur les candidatures présentées, les membres du Conseil décident de renouveler :

Monsieur Joël BOISGONTIER

Monsieur Joseph BRUNEAU

dans leurs fonctions de membres du Directoire et dans les mêmes conditions que précédemment, pour une durée de six années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2009.

Remerciant le Conseil de la confiance qu'il veut bien leur témoigner à nouveau, Messieurs BOISGONTIER et BRUNEAU déclarent accepter le renouvellement de son mandat et remplir les conditions légales, réglementaires et statutaires d'exercice dudit mandat.

Le Conseil de surveillance prend acte de la non candidature de Monsieur Jean-Jacques PERRIN à son renouvellement, il constate en conséquence ce jour que son mandat de membre comme son mandat de Président ont pris fin.

Puis les membres du Conseil prenant acte de la démission de Monsieur Marc CHEMINEAU, décident de désigner celui-ci membre du Directoire pour une durée de six années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2009.

Monsieur Marc CHEMINEAU conservera la même rémunération et les mêmes avantages que durant sa fonction de membre au Conseil de Surveillance.

II - DESIGNATION DU PRESIDENT DU DIRECTOIRE ET DU DIRECTEUR GENERAL

Le Conseil décide de désigner en qualité de Président du Directoire Monsieur Joël BOISGONTIER pour toute la durée de son mandat de membre du Directoire.

Remerciant le Conseil de la confiance qu'il veut bien lui témoigner, Monsieur BOISGONTIER déclare accepter ce mandat et remplir les conditions légales, réglementaires et statutaires d'exercice dudit mandat.

Le Conseil décide conformément à la loi et à l'article 17 des statuts de désigner en qualité de Directeur Général Monsieur Joseph BRUNEAU pour toute la durée de son mandat de membre du Directoire, avec les mêmes pouvoirs de représentation et de signature que le Président.

Remerciant le Conseil de la confiance qu'il veut bien lui témoigner, Monsieur BRUNEAU déclare accepter ce mandat et remplir les conditions légales, réglementaires et statutaires d'exercice dudit mandat.

III - POUVOIRS

Le Conseil donne tous pouvoirs au Directoire pour effectuer toutes formalités de publicité nécessaires, et également celles suite à la démission de Monsieur COURTOIS en 2003 .


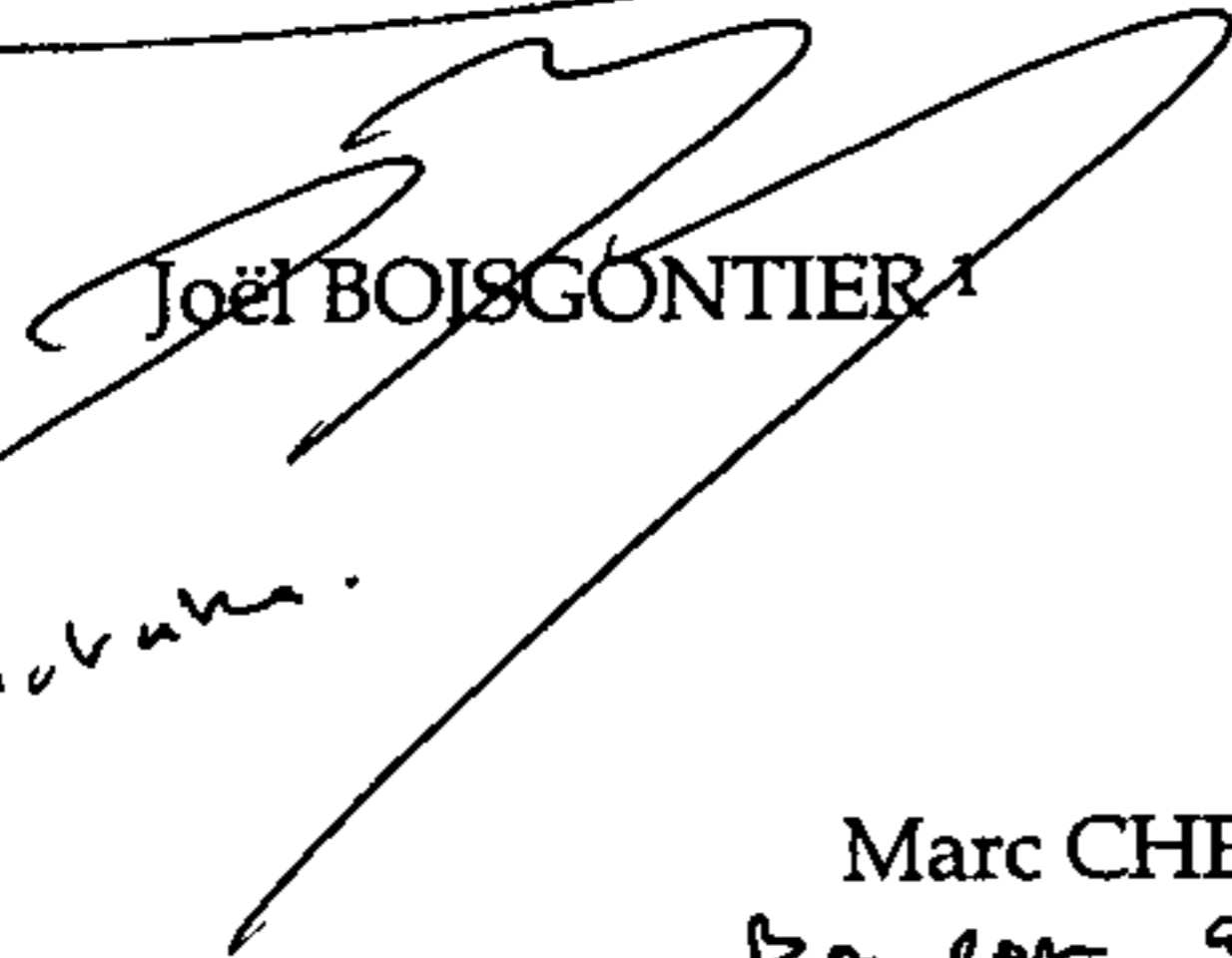
IV - AGREMENT D'UN NOUVEL ACTIONNAIRE

Le conseil de surveillance décide d'agréer la SARL JP AUDIT au capital de 5.000 € dont le siège social est 5 rue Beaujon 75008 PARIS en cours de formation en qualité de nouvel actionnaire.


L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.


De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président et un membre du conseil de surveillance.

Le Président
Jean-Paul NOURY



Joël BOISSGONTIER¹

Un membre


Bon pour acceptation des fonctions de membre
du Directoire et de Directeur Général
Joseph BRUNEAU²

Marc CHEMINEAU³
Bon pour acceptation des fonctions de
membre du Directoire. 

¹ Bon pour acceptation des fonctions de membre du Directoire et de Président du Directoire

² Bon pour acceptation des fonctions de membre du Directoire et de Directeur Général

³ Bon pour acceptation des fonctions de membre du Directoire

Bon pour
acceptation des
fonctions de
membre du
Directoire et
Président du
Directoire.